YERRES

Service Juridique
N° Tél : 01 69 49 77 00
N/Réf. :NDA/ED/STL

DECISION N° 2001/298

OBJET: Convention d'assistance technique relative à la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance sur le territoire de la commune d'Yerres conclue avec le cabinet ESPACE RISK MANAGEMENT.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le décret n°78-1306 du 26 décembre 1978 modifié relatif au Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles,

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune d'Yerres du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de confier à un cabinet spécialisé la mission d'assistance technique relative à la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance sur le territoire de la commune d'Yerres,

CONSIDERANT que les propositions du cabinet ESPACE RISK MANAGEMENT correspondent aux besoins de la Commune;

DECIDE

D'APPROUVER et de signer la convention d'assistance technique relative à la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance sur le territoire de la commune d'Yerres, avec le cabinet ESPACE RISX MANAGEMENT, Parc d'Ateliers Technologiques – Bâtiment 2, 1350 rue Albert Einstein – 34000 MONTPELLIER,

DIT que les honoraires s'élèvent à 13 872,86 € H.T.,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 112, nature 611,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la Commune et adressée à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'Evry et à Monsieur le Receveur Municipal.

REÇU LE
27. SEP. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait à Yerres, le 17 septembre 2001

MAIRIE D'YERRES (Essonne) 91330

Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN